



Refus de délivrance d'une aps pour bac +5

Par **Rouffa**, le **20/11/2008** à **20:07**

Bonjour,

On a refusé de me donner une APS autorisation provisoire de séjour de 6 mois (spécial Bac+5) pour retard de dépôt de dossier...

mes raison était nombreuses, j'étais en stage avec impossibilité de prendre des vacances, mon état de santé, j'étais dans une autre ville loin de la préfecture, mais surtout il fallait que je dépose le dossier avant 4 mois de l'expiration de mon titre chose que je pouvais pas faire car j'étais pas sure de l'obtention du diplôme et de ce que je voulais faire après (possibilité de doctorat) car si j'obtient cette APS je pourrais plus revenir au status d'étudiant.

Merci e m'aider